

n°27

Date de publication
6 octobre 2021

Grandes cultures



À retenir cette semaine

- Colza

- Les parcelles de colza poursuivent leur développement dans un contexte très humide avec parfois des excès d'eau pouvant freiner le développement des plantes (zones hydromorphes). Les stades varient de 3 feuilles à 10 feuilles avec des régularités de levée variables selon les situations.
Les signalements de dégâts de grosse altise diminuent et le développement actuel des colzas marque la fin du risque dans bon nombre de situations.



Crédit photo : Réseau des Chambres d'Agriculture

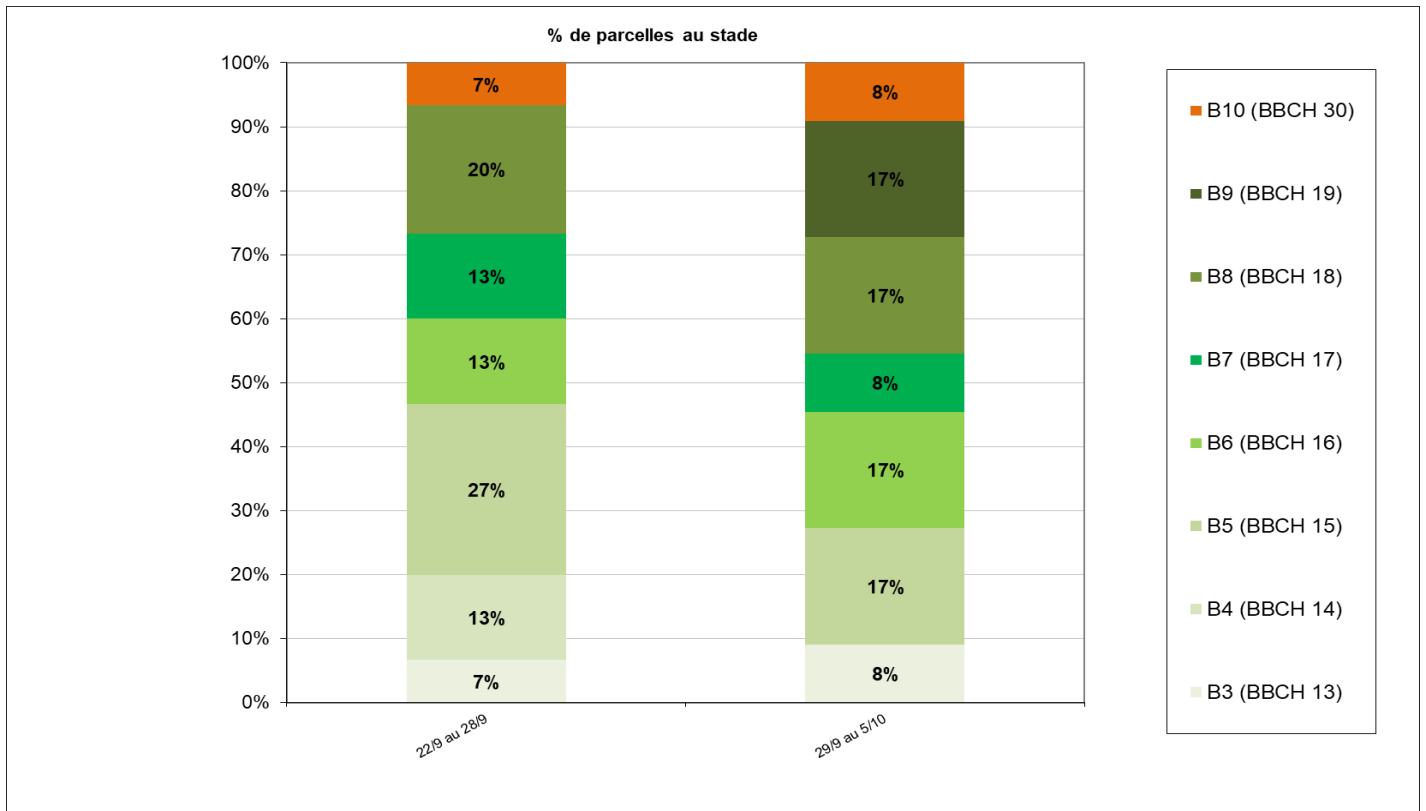


Réseau 2021-2022

Le réseau est à ce jour composé de 12 parcelles qui ont toutes fait l'objet d'une observation cette semaine :

- 4 parcelles dans l'Ain (01)
- 3 parcelles dans l'Isère (38)
- 3 parcelles dans la Drôme (26)
- 2 parcelles dans le Rhône (69)

Stades des colzas



Parmi les 12 parcelles observées, on compte :

- 1 parcelle à 3 feuilles vraies (stade B3 ou BBCH 13) ;
- 2 parcelles à 5 feuilles vraies (stade B5 ou BBCH 15) ;
- 2 parcelles à 6 feuilles vraies (stade B6 ou BBCH 16) ;
- 1 parcelle à 7 feuilles vraies (stade B7 ou BBCH 17) ;
- 2 parcelles à 8 feuilles vraies (stade B8 ou BBCH 18) ;
- 2 parcelles à 9 feuilles vraies (stade B9 ou BBCH 19) ;
- 2 parcelles à 10 feuilles vraies (stade B10 ou BBCH 10).

Ravageurs

- **Altises d'hiver ou grosses altises ADULTES : Piégeage et feuilles**

Reconnaissance

Il s'agit d'un gros coléoptère de 3 à 5 mm de long au corps noir et brillant avec des reflets bleus métalliques sur le dos. Les extrémités des pattes, des antennes et de la tête sont roux dorés. Elle est reconnaissable aussi par des « grosses cuisses » qui lui permettent de sauter pour se déplacer dans la parcelle.



Grosse altise adulte (Crédit : L. Jung, Terres Inovia)

Piégeage : 9 parcelles sur les 12 parcelles observées nous signalent la présence d'adultes de grosses altises en cuvette à une hauteur moyenne de 8.8 individus (entre 1 et 33 altises max).

Observation de dégâts sur plantes

Une seule parcelle nous signale des dégâts sur feuille à hauteur de 25% de surface foliaire détruite.

Période de risque : de la levée au stade 4 feuilles.

Seuil indicatif de risque : 8 pieds sur 10 avec des morsures sur 25% de la surface foliaire. En cas de levée tardive (après le 1^{er} octobre) et/ou de faible vitesse de développement des colzas, le seuil de nuisibilité est abaissé à 3 plantes sur 10 avec morsures.

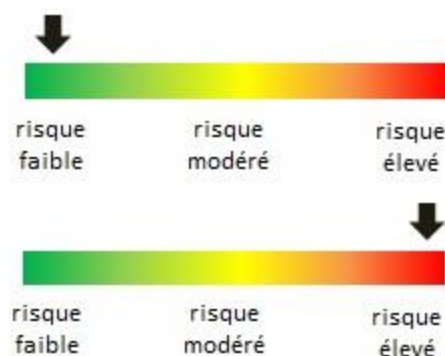
Analyse du risque

Le pic de vol semble être terminé sur la région même si les captures restent encore à des niveaux préoccupants. Cependant, la quasi-totalité des parcelles du réseau est désormais hors de la phase de sensibilité. Pour la grande majorité du réseau, le risque est terminé. Pour les parcelles hors réseau n'ayant pas atteint le stade 4F, le risque sera considéré comme élevé.

On considérera deux niveaux de risque :

Stade > 4 feuilles, le risque est faible.

Stade < 4 feuilles, le risque est élevé.



Levier Agronomique

Il est recommandé d'obtenir une levée si possible avant le 05/09 pour limiter la pression des grosses altises sur les colzas. Le roulage ainsi que l'utilisation d'un engrais starter peuvent permettre une meilleure vigueur de démarrage. Enfin, vous pouvez retrouver les variétés vigoureuses au démarrage au sein de l'outil d'aide au choix de variétés développé par Terres Inovia sur le site MyVar (<https://www.myvar.fr/>).

- **Tenthrede de la rave**

Reconnaissance



Tenthrede à l'état adulte (gauche) et larvaire (droite) (crédit : Terres Inovia)

La tenthrede est un hyménoptère qui à l'état adulte mesure 7 à 8 mm, présente un corps jaune orangé, à tête noire et aux ailes membraneuses. La larve mesure 20 à 50 mm. Elle est translucide, grisâtre voire verdâtre. Elle prend un aspect noirâtre en fin de développement et devient nuisible pour la culture en dévorant les feuilles.

Période de risque : de la levée jusqu'à 6 feuilles.

Seuil indicatif de risque : ¼ de la surface foliaire détruite.

Observations : 1 seule parcelle signale la présence de larves en végétation à hauteur de 5 larves en moyenne avec des dégâts foliaires de l'ordre de 5%.

Analyse de risque

Les signalements sont à ce jour limités. On considèrera que le risque est faible à l'échelle du réseau d'autant plus qu'une majorité des parcelles sont désormais hors de la phase de risque.



- **Autres ravageurs**

Charançon du bourgeon terminal : pas de signalement.

Pucerons verts du pécher : pas de signalement.



Puceron vert sur colza (photos Terres Inovia).

Observer minutieusement la face inférieure de l'ensemble des feuilles du colza.

Période de risque : le colza est exposé au risque de transmission de viroses jusqu'au stade B6 (6 feuilles).

Seuil indicatif de risque : 20% de pieds de colza porteurs de pucerons.

Évaluation du risque : Risque faible. Attention aux nouveaux vols qui pourraient survenir dans les prochaines semaines. Une observation fine du ravageur est indispensable.

L'adulte ailé (1,5 à 2,5 mm) est élancé et doté de deux longues paires d'ailes translucides avec un abdomen vert ou jaunâtre marqué d'une tache noire. Les adultes aptères sont plus petits, de forme ovale, souvent verts clairs.



Le couple « pucerons verts / pyréthrinoïdes » et le couple « pucerons verts / pyrimicarbe » sont exposés à un risque de résistance.

NB : Certaines variétés limitent les risques de virus TuYv, un des virus transmissibles par les pucerons.

Téléchargez la [note nationale Terres Inovia \(juillet 2019\) sur les variétés tolérantes au virus TUYV](#)

ANNEXE : Mise en place des pièges

Pièges à limace :

La pose des pièges doit être réalisée avant la levée de la culture. L'observation des limaces grises et noires se fait à l'aide de 4 pièges de 25x25 cm préalablement humidifiés par trempage, éloignés d'au moins 5m les uns des autres. Pour fixer les limaces et faciliter le comptage, il est possible d'ajouter quelques granulés anti-limaces sous le piège.

Attention, il est vivement déconseillé d'arroser le sol lors de la pose du piège, afin de bien voir la situation du risque telle qu'elle est.

Cette observation nécessite une attention particulière. En effet, le relevé des pièges doit s'effectuer en début de matinée en conditions fraîches et humides et en «grattant» la terre sous les pièges car les limaces sont généralement abritées entre les mottes dans les premiers cm du sol.



Piège à limace. (crédit D. Simmoneau)

Cuvette jaune :

La plupart des insectes ravageurs du colza sont attirés par la couleur jaune. La cuvette jaune doit donc être posée juste au-dessus de la végétation.

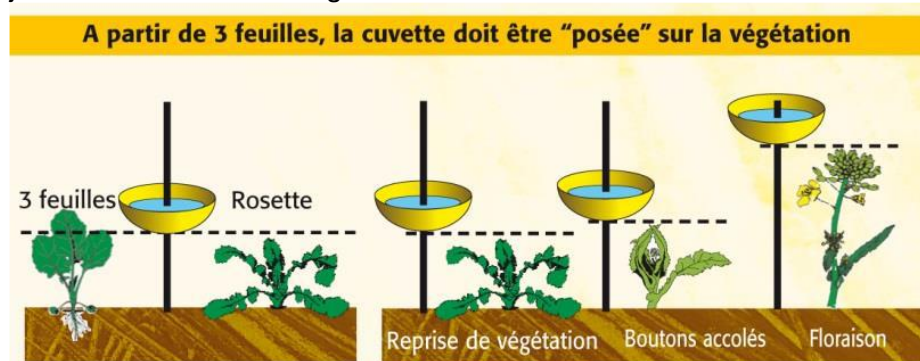


Schéma de la disposition de la cuvette jaune végétation

L'altise d'hiver fait exception à cette règle. En effet, il s'agit d'un insecte qui se déplace par des sauts. L'objectif est donc de capturer l'insecte lorsqu'il se déplace en enterrant la cuvette dans le sol. Seule 1-2 cm de rebord doivent dépasser du sol.



Schéma de la disposition de la cuvette jaune pour capturer l'altise d'hiver.

Pour en savoir plus, EcophytoPIC, le portail de la protection intégrée :
<https://ecophytopic.fr/>

Publication hebdomadaire. Toute reproduction même partielle est soumise à autorisation

Directeur de publication : Gilbert GUIGNAND, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Auvergne-Rhône-Alpes

Coordonnées du référent : Cécile Bois (CRA AURA) cecile.bois@aura.chambagri.fr, 04 73 28 78 34.

À partir d'observations réalisées par : des coopératives et négoce agricoles, des instituts techniques, des Chambres d'Agriculture de la région Auvergne-Rhône-Alpes, des syndicats de producteurs et avec la participation des agriculteurs.

Ce BSV est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transmise telle quelle à la parcelle. Pour chaque situation phytosanitaire, les producteurs de végétaux, conseillers agricoles, gestionnaires d'espaces verts ou tous autres lecteurs doivent aller observer les parcelles ou zones concernées, avant une éventuelle intervention. La Chambre régionale dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs concernant la protection de leurs cultures.

Action du plan Ecophyto piloté par les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec l'appui technique et financier de l'Office français de la Biodiversité.

